



## Divorce par consentement mutuel bloqué par un des deux avocats

-----  
Par Marie26

Bonjour,

Mon ex-époux et moi avons entamé la démarche de divorce par consentement mutuel à l'automne 2021. Je précise que mon ex mari et moi ne sommes pas en litige et que nous continuons à bien communiquer.

A ce jour, bien que mon avocat ait été entièrement payé, il n'a rien fait. J'ai appris qu'il avait quitté le cabinet et qu'un autre avocat le remplaçait mais tout est lettre morte.

Le confrère de mon ex-mari s'impatiente. Il a fini par rédiger la convention que mon avocat aurait dû rédiger.

A cette heure, mon (nouvel) avocat dit ne pas avoir de nouvelles de l'autre partie alors que l'avocat de mon ex a bien envoyé la convention à mon avocat mais confirme n'avoir aucun retour de ce dernier.

Comment comprendre et débloquer cette situation ubuesque ?

Merci pour votre retour.